



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/214
S/17068

29 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 22, 40, 72, 132 et 133 de la
liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 29 mars 1985, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre datée du 19 février 1985 (A/40/136-S/16965), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint huit photographies des villageois thaïlandais qui ont été blessés ou tués le 16 février 1985 par les obus d'artillerie que les forces vietnamiennes du Kampuchea ont tirés en territoire thaïlandais à Ban Kruat, dans la province de Burinam, à 13 km environ de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

Ces photographies apportent un démenti aux affirmations soutenues par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam dans la lettre qu'il vous a adressée le 25 mars 1985 (A/40/206-S/17057), selon lesquelles la République socialiste du Viet Nam respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

* A/40/50 et Corr.1.

Le Gouvernement royal thaïlandais est scandalisé par ces atrocités, commises par les troupes vietnamiennes du Kampuchea contre des civils thaïlandais innocents se trouvant en territoire thaïlandais, et par les tentatives faites par le Gouvernement vietnamien pour masquer ces actes de brutalité en calomniant la Thaïlande. Le Gouvernement royal thaïlandais condamne une fois de plus énergiquement le comportement lâche du Gouvernement vietnamien et réaffirme qu'il est de son droit le plus légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que les photographies jointes en annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 40, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M.L. Birabongse KASEMSRI

ANNEXE



Mr. Annaj Nakpraj's right eye was totally blinded
by Vietnamese artillery shell. (Buriram Hospital)



Mr. Sockasem Channgam suffered serious wounds from
Vietnamese artillery shells on his stomach and right
hip. (Buriram Hospital)



Two Thai women and a child killed by Vietnamese artillery shells.



A Thai baby girl, named Voratip Chirum, 18 months old, killed instantly by Vietnamese artillery shells.



A Thai woman, named Mrs. Thongsri Chirum,
killed instantly by Vietnamese artillery shells.



A Thai woman, named Mrs. Thongchan Changornkan,
killed instantly by Vietnamese artillery shells.



A Thai woman, named Miss Amnuay Treevises, killed instantly by Vietnamese artillery shells.



A Thai boy, named Samai Chirum, killed by Vietnamese artillery shell. (Ban Kruad Hospital)

